



## **Règlement intérieur Amis de la Pétanque d'Hagenthal**

---

### **Règles liées à la pratique de l'activité du club**

#### **1 UTILISATION DU BOULODROME**

Le boulodrome municipal est lieu public mis à disposition de l'Amis de la Pétanque d'Hagenthal.

Les personnes non licenciées qui souhaitent bénéficier de cette structure doivent s'acquitter au minimum d'une carte d'amicaliste dont le montant est fixé annuellement par le conseil d'administration (C. A.). Tout adhérent peut inviter exceptionnellement une personne, licenciée ou non, pour lui permettre la découverte de notre sport ou de notre association. Par la suite la personne devra, si elle vient régulièrement s'acquitter d'une carte de membre du club. Cet invité a le droit de jouer et de participer aux entraînements organisés, mais ne peut prendre part aux autres manifestations proposées par le club.

#### **2 ENTRAÎNEMENTS**

Les parties de loisir quant à elles se déroulent le samedi à 14 h et le mercredi à partir de 14 h en hiver et à partir de 19 h en été. Tout membre du club ayant acquis au minimum une carte d'amicaliste peut y participer. Les tirages de ces parties se feront selon de différentes façons. Une fois le tirage effectué tout membre arrivant par la suite devra attendre pour pouvoir intégrer une partie la fin de la mène, afin d'éviter les éventuelles interruptions et pour le bon déroulement des parties.



Les entrainements des licenciés se déroulent le mercredi et samedi à partir 14h. Ils sont réserves en priorité aux licenciés. Un club sportif c'est aussi la compétition, nous devons nous efforcer de placer les joueurs représentant le club dans les meilleures conditions afin d'obtenir des résultats. C'est pour cela que tout joueur désirant participer au championnat de ligue ou départemental du début de l'année pourra s'il le souhaite former une équipe durant les entrainements. En ce qui concerne les championnats des clubs, le capitaine de chaque équipe devra informer les joueurs sélectionnés au minimum trois semaines avant la rencontre, afin de pouvoir mettre ses équipes en place durant les entrainements pour obtenir une meilleure cohésion entre les joueurs. N'oubliez pas, l'entrainement doit être la répétition de ce que vous allez reproduire en concours, le sérieux et le respect d'autrui étant de rigueur! Des ateliers d'entrainement pourront aussi être mis en place suivant la demande des joueurs.

### **3 RESPECTS DES REGLES**

Tous les membres sont tenus de respecter les règles suivantes nécessaires au bon fonctionnement de l'association. Tout licencié et tout amicaliste ont pour obligation de ne pas dégrader les structures mises à disposition, de prendre soin du matériel prêté, d'avoir une attitude sur les jeux, à l'entrainement, lors des compétitions ou de déplacements, qui ne puisse porter atteinte à l'association.

Il s'agit essentiellement de règles simples de bon sens permettant à chacun de trouver un bien-être en collectivité et au sein d'une association à laquelle l'on s'identifie tous. En cas d'infraction à ce règlement, tout licencié s'expose aux sanctions prévues par le règlement disciplinaire.

### **4 MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le Règlement Intérieur ne pourra être modifié que par l'AG, sur proposition du Président ou du C. A. Les propositions de modification du Règlement intérieur doivent être inscrites à l'ordre du jour de l'assemblée générale.



## **5 ORGANISATION COMPETITION**

### **5.1 Concours licencié**

Pour le bon déroulement des concours licenciés l'ensemble du conseil d'administration sera mis à contribution suivant les commissions en place. Les commissions pourront faire appel aux bénévoles non membres du C. A. pour compléter le bon déroulement des organisations.

### **5.2 Concours interne**

Durant l'année de pétanque en cours des concours internes seront mis en place. Un classement sera effectué à chaque rencontre et en fin d'année. L'heureux gagnant des rencontres se verra remettre un lot. Les dates et heure ainsi que les frais d'inscription de ces rencontres seront décidés au bureau. Le déroulement de ces petits concours se déroulera de la manière suivante:

- Tirage à la mêlée suivant un numéro donné à chaque adhérent.
- Quatre parties d'affilées le samedi et le reste des parties le mercredi.
- Repas ou grillade avec résultat des participants.

Pour les repas seul les participants au concours ainsi que leurs conjoints pourront y participer sous réserve d'une réservation au préalable de leur part. Chaque journée ainsi que toutes les indications de ces rencontres seront affichées au tableau d'affichage de l'APH situé au bord du terrain de pétanque ou dans le club house.

## **6 GESTIONS DES CHAMPIONNATS DE LIGUE ET DEPARTEMENTALE**

Toute inscription à une compétition doit être effectuée dans les délais mentionnés sur les formulaires placés à cet effet. L'inscription aux championnats est affectée par le responsable sportif sous réserve que les demandeurs aient formulé leur demande le dimanche précédant l'inscription aux championnats auprès de celui-ci.

### **6.1 Gestion des équipes en compétition des clubs**

Le capitaine sera nommé au sein du C. A. Néanmoins, dans certains cas, il pourra être un membre de l'association non membre du C. A. si nous ne trouvons pas les compétences et motivations au sein de ce dernier. Le coach est alors seul décisionnaire des membres de son équipe pour la saison. Chaque nouvelle année, ce coach pourra être remis en



cause par le C. A. En championnat des clubs ou coupe de France, tout joueur n'acceptant pas les choix du coach ou du capitaine d'équipe se verra exclu de l'équipe.

#### 6.2 Gestion des tenues

Chaque licencié participant aux compétitions officielles devra acheter la tenue du club.

#### 6.3 Participation aux manifestations

Pour tous les concours organisés par l'Association APH, les membres du Conseil d'Administration sont tenus de s'occuper de l'organisation, il leur sera donc impossible de jouer ce jour-là. Cependant, il pourrait être admis certaines dérogations, si cela ne dérange pas le bon fonctionnement de ces concours

## 7 DEPENSES

### 7.1 Liées aux championnats

Les frais d'inscriptions aux différents championnats départementaux et ligue sont pris en charge par le club. Le C. A. se réserve le droit de limiter le nombre de remboursement de frais d'inscription par licencié dans l'année. Le joueur qui ne peut participer à un championnat auquel il s'est engagé rembourse le club des frais avancés sauf cas de force majeure apprécié par le conseil d'administration. Une participation du club pour les frais de repas du midi est accordée aux joueurs participant au championnat des clubs lors des journées doubles, montant défini par le C. A.

### 7.2 Les frais de déplacement ne sont pas pris en charge par le club.

Pour les achats et frais divers importants, ceux-ci ne pourront être effectués qu'après accord du Conseil d'Administration, cela pour la bonne marche de l'Association. Les frais d'investissement pour les gros achats sont approuvés par l'Assemblée générale.

## 8 MATERIELS

Le matériel à l'intérieur du local ainsi que celui des terrains reste la propriété de l'Association.

Un tableau d'affichage se trouve aux abords des terrains de pétanque ou dans le club house, celui-ci sera régulièrement mis à jour suivant les dates de championnats ainsi que les animations proposées par le club. Chaque joueur doit en prendre connaissance.



## 9 DISCIPLINE

Les joueurs sont conviés à se retrouver aux jours et horaires d'entraînements dans le but de favoriser la cohésion et l'amitié entre joueurs. Le membre qui ne tiendrait pas compte du règlement intérieur et qui par son comportement, sa tenue ou ses propos, ferait dégénérer l'ambiance de l'Association, sera convoqué par le Conseil d'Administration, afin d'une éventuelle sanction, voire l'exclusion de l'Association.

## 10 CONCLUSION

Les règles élémentaires de la vie du club de l'APH sont:

- Le respect d'autrui,
- La convivialité et le bien-être de tous,
- La communication,
- Les résultats sportifs.

Approuvé par l'assemblée générale le 15 décembre 2022